

Je soussigné :

- Déclare donner mon adhésion à l'Organisme Mixte de Gestion Agréé CHAMPAGNE ARDENNES GESTION.
- M'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant les organismes de gestion agréés
- M'engage à produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère.
- Autorise, l'OMGA à transmettre un exemplaire de mon, notre dossier de gestion à mon, notre Expert-comptable.
- Autorise mon, notre expert-comptable à consulter les éléments de mon, notre dossier sur le site intranet du centre.
- Autorise l'OMGA à exploiter les données de mon, notre dossier à des fins purement statistiques.
- M'engage à procéder ou à faire procéder à la télétransmission aux services fiscaux des déclarations de résultats, leurs annexes et les autres documents les accompagnant de mon entreprise.
- Mandate l'OMGA pour télétransmettre aux services fiscaux l'attestation, les déclarations de résultats, leurs annexes et les autres documents les accompagnant de mon entreprise, à l'Administration, si nécessaire.

Fait à _____

le _____

Cachet Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé")

ENGAGEMENTS

L'adhérent à CAGESTION s'engage à (art 1649 F du CGI et suivants, art 371 E du CGI et suivants) :

1. Tenir les documents prévus à l'article 99 et 101 bis du Code Général des Impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le Ministre de l'Economie et des Finances :

- Tenir un livre journal, servi au jour le jour et présentant le détail des recettes et dépenses professionnelles. Chaque écriture devra être appuyée d'une pièce justificative classée, impérativement, suivant l'ordre d'enregistrement sur le livre journal.
- Établir un tableau des immobilisations et amortissements appuyé des copies de factures justificatives. Ce tableau doit comporter entre autres : la date d'acquisition ou de création et le prix de revient des éléments d'actif affectés à l'exercice de leur profession, le montant des amortissements effectués sur ces éléments, ainsi qu'éventuellement le prix et la date de cession de ces mêmes éléments.

2. Accepter le règlement des sommes dues par carte bancaire ou par chèque libellé, dans tous les cas, à mon ordre.

Mes clients en seront informés par une affichette placée dans mon bureau et par la mention "Acceptant le règlement des sommes dues par carte bancaire ou par chèque libellé à mon nom en sa qualité de membre d'une association agréée par l'Administration Fiscale", qui figurera sur l'ensemble de mes documents.

3. Fournir le document préparatoire à l'examen ou à l'établissement de la déclaration 2035 et plus généralement à respecter les statuts de CAGESTION.

4. Respecter mon obligation de souscrire des déclarations sincères et complètes et à suivre les recommandations qui me seront

formulées par CAGESTION.

ENTREPRISES EN DIFFICULTE Si vous rencontrez des difficultés de paiement, je vous invite à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés de l'État et des collectivités territoriales et aux démarches de mise en conformité à effectuer est proposée par l'organisme de gestion agréé

Champagne Ardennes Gestion



Siège social REIMS : Centre d'Affaires Santos Dumont - A4 - BP 275 - 51687 REIMS cedex 2



03.26.77.44.00



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Agrément N° 51.04.03.78



contact@cagestion.com